



AVENANT N°2 à l'Avis de Course

A. MODIFICATION DE L'AVENANT N°1

Lire :

« 6.1. Admissibilité

6.1.1. La Transat Jacques Vabre 2013 est ouverte aux multicoques et aux monocoques qui seront répartis en plusieurs classes dont :

- Classe IMOCA : Monocoques tels que définis dans les Règles IMOCA,
- Classe Multi 50 : Multicoques tels que définis dans les Règles de Classe Multi 50,
- Class40 : Monocoques tels que définis dans les Règles de la Class40.
- **Classe MOD 70 : Multicoques tels que définis dans les règles de jauge MOD70 2012. »**

« **Article 6.2.3** Les droits d'inscription sont fixés à :

- 10 000 euros HT pour les bateaux de la classe IMOCA + TVA en vigueur
- 5 500 euros HT pour les Classe Multi 50 + TVA en vigueur
- 4 500 euros HT pour les monocoques Class40 + TVA en vigueur.
- **12 000 euros HT pour la classe MOD70 + TVA en vigueur. »**

« **16.2. Les principaux trophées sont :**

1 ^{er} Multicoque MOD70	: Trophée Jacques Vabre
1 ^{er} Monocoque IMOCA	: Trophée Jacques Vabre
1 ^{er} Classe MULTI 50	: Trophée Jacques Vabre
1 ^{er} Monocoque Class40	: Trophée Jacques Vabre »

B. MODIFICATION DE L'AVIS DE COURSE

Paragraphe 4.1 lire :

- Les règles de classe 2013 de chaque classe admissible, **pour les MOD70, les règles de classe 2012 et ses avenants éventuels**

Paragraphe 5.2.1 Supprimer et remplacer par le premier paragraphe par :

« **5.2.1. Numéro** : un numéro de course distinctif pour tous les bateaux doit être visible à tout moment sur le pont, la ou les coques (sauf pour les Imoca et les Multi 50) et les voiles. Les dimensions sont données dans les règles de jauge de chaque Classe. »

paragraphe 5.2.5 Supprimer et remplacer par :

« **5.2.5 Logo de la course** : tout bateau inscrit devra porter dans la grand-voile le logo de la course. Ce logo sera inscrit dans **un cercle de 3 mètres de diamètre pour les MOD70** et les IMOCA, un cercle de 2 mètres de diamètre pour les Multi50 et un cercle de 1,50 mètre de diamètre pour les Class40. Le centre de ce cercle sera situé à une hauteur correspondant au tiers du mât à partir du pont. Les transferts seront fournis par l'Organisateur, la mise en place et la tenue des transferts jusqu'à l'arrivée étant sous la responsabilité du Skipper. Pour toute infraction à cette règle, le bateau fautif pourra être pénalisé financièrement. »

Paragraphe 6.1.4 lire :

« **6.1.4.** Pour qu'une classe soit admissible, un minimum de 5 bateaux inscrits avant le 12 juillet 2013 est nécessaire. **Toutefois si une classe devait être à la clôture des inscriptions, le 12 juillet 2013 en nombre inférieur à 5, l'organisateur pourra décider d'admettre à concourir les bateaux de la classe en question déjà inscrits.**

A la clôture des inscriptions, l'organisateur de la course confirmera les classes admises à courir en fonction du nombre d'inscriptions. »

Paragraphe 8 PROGRAMME, remplacer par :

« 8.1 LE HAVRE

Vendredi 25 octobre 12h00 : Les bateaux doivent être à la disposition de l'Organisation de la course, dans le port du Havre, Bassin Paul Vatine, sous peine de recevoir une pénalité financière qui ne pourra être inférieure à 1 000 euros par tranche de 24 heures de retard. Cependant, l'organisation de la course pourra déroger à cette clause, au cas par cas, sous réserve que la raison invoquée soit valable.

L'Organisation de la course met en place un plan d'amarrage des bateaux que les équipages s'engagent à respecter. Les bateaux ne sont plus autorisés à sortir du port sauf autorisation écrite de la direction de course.

18h00 : Briefing d'accueil **pour les Skippers.**

Samedi 26 octobre 09h00 : Début des contrôles,
09h30 : Régate Exhibition en Bénéteau 7.5 sur le bassin de l'Eure : Phase éliminatoire
18h00 : **proclamation des résultats du jour et présentation officielle des équipages**

- Dimanche 27 octobre** **11h00** : Régate Exhibition en Bénéteau 7.5 sur le bassin de l'Eure : Phase finale
17h00 : Remise des prix de la Régate Exhibition
- Mercredi 30 octobre** **14h30** : **Briefing sécurité pour les skippers** (présence des 2 skippers)
- Jeudi 31 octobre** **10h00** : rencontre enfants/skippers
- Vendredi 1^{er} novembre** **10h00** : **Briefing départ réservé aux Skippers**
14h00: Briefing semi-rigides assistance
18h00 : Fin des contrôles : Les bateaux qui n'auront pas terminé les contrôles à cette date ne seront pas admis à prendre le départ. Heure limite du dépôt de la déclaration de départ. »
19h00 : Soirée officielle 20 ans de la Transat Jacques Vabre
- Samedi 2 novembre** **14h30** : Briefing vedettes accréditées
15H30 : Briefing des vedettes à passagers
- Dimanche 3 novembre** **09h00** : Sortie des bateaux
12h45 : **Départ du Prologue pour les multicoques**
13h02 : **Départ de la Transat Jacques Vabre pour les monocoques,**
- Mardi 5 novembre** **13h02** Départ des multi 50 (voir AC 12.4 modifié ci-dessous)
- Vendredi 8 novembre** **13h02** Départ des MOD 70 (voir AC 12.4 modifié ci-dessous)

8.2 ITAJAÏ

- Samedi 30 novembre** **régate in-shore à Itajai, 1^{ère} remise des prix et soirée officielle (horaires à préciser dans les Instructions de Course)**
- Samedi 7 ou dimanche 8 décembre** **2^{ème} remise des prix et soirée officielle (horaires à préciser dans les Instructions de Course) »**

9. OBLIGATIONS DE REPRESENTATION DE L'EQUIPAGE, remplacer 9.1 par :

« **9.1. La présence du Skipper et du co-Skipper est obligatoire :**

9.1.1. A Paris : pour la conférence de presse de présentation **qui aura lieu le 8 octobre 2013.**

9.1.2. Au Havre :

- Pour chaque briefing **Skipper décrit dans le présent avenant à l'Avis de Course article 8.**
- Du vendredi 25 octobre 2013 à 12h00 au dimanche 28 octobre 2013 à 18h00 pour la Régate exhibition.
- **Le samedi 26 octobre à 18h00 pour la présentation officielle des skippers.**
- Du mercredi 30 octobre 2013 à 14h30 jusqu'au départ de la course.
- **Vendredi 1^{er} novembre 2013 à 19h00 la Soirée Officielle 20 ans de la Transat Jacques Vabre.**

9.1.3. A Itajaï:

- A la conférence de presse d'arrivée,
- A la remise des prix concernant chaque concurrent, **faute de quoi, le prix ne sera pas remis : 2 remises des prix officielles sont prévues dans la ville d'arrivée : le 30 novembre 2013 pour les concurrents arrivés dans ce délai et le 7 ou le 8 décembre 2013 pour les autres concurrents.**
- A la régate promotionnelle organisée au port d'arrivée **le 30 novembre 2013**
- Le bateau devra rester **à la place qui lui aura été désignée à Itajaï**, au plus tard jusqu'au lendemain de la remise des prix le concernant.

Paragraphe 20.1, 1^{ère} phrase Lire :

« **20.1.** Tous les systèmes d'aide à la navigation sont autorisés et notamment le routage (modification de la RCV 41) pour la classe Multi50 **et la classe MOD70.**
Pour les Imoca et la class40 le routage est interdit.
L'organisation de la course se réserve le droit d'étudier toute demande particulière d'une classe concernant le routage. »

12. PARCOURS Lire :

« **12.4** **Il n'y aura pas de parcours supplémentaire pour les multicoques.**
Après le prologue, les multicoques rentrent dans le bassin Paul Vatine jusqu'à leur départ, ils resteront en configuration course, l'assistance extérieure étant autorisée.
Leur jour de départ fixé dans le présent avenant à l'Avis de course pourra être avancé ou retardé au regard des conditions météorologiques prévues sur l'ensemble du parcours ; 48h avant le départ, un routage sera effectué avec le fichier de vent le plus pertinent fourni par le prévisionniste de la course (METEO France°), avec la polaire de MOD70 et la polaire de Multi50, polaires ayant déjà prouvées leur fiabilité dans les courses précédentes

Fait à Paris, le 8 juillet 2013

Pour la Direction Course

Sylvie Viant